



Inspired by patients.
Driven by science.

UCB SA - Société anonyme - Allée de la Recherche 60, 1070 Bruxelles – n° d'entreprise 0403.053.608 (RPM Bruxelles)

Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mars 2014

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mars 2014 n'a pas réuni le quorum de présence requis par la loi pour pouvoir délibérer valablement. En conséquence et conformément aux règles applicables du Code belge des sociétés, une nouvelle Assemblée sera convoquée avec le même ordre du jour, en même temps que l'Assemblée Générale du 24 avril 2014.

Les procurations établies pour l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mars 2014 ne sont plus valables. De nouvelles procurations devront être envoyées conformément aux formalités requises telles que détaillées dans <http://www.ucb.com/investors/Governance/Shareholders-meeting>.